

**Motion Didier Lohri et consorts – Politique volontariste pour des véhicules de transports publics propres**

*Texte déposé*

Le canton de Vaud alloue des subventions pour environ 50'000'000 francs par année, pour les frais de transport, y compris les infrastructures. Si c'est tout à fait remarquable de favoriser le réseau ferroviaire pour 30'000'000 francs, est-ce que le canton en fait assez au niveau des infrastructures des transports publics sur pneus ?

Le canton, par l'intermédiaire de ses services, délivre les autorisations de transport, en application de la Loi sur le transport des voyageurs (LTV) et de l'Ordonnance fédérale sur le transport des voyageurs (OTV), après consultation des communes. Les concessionnaires sont par exemple CarPostal, les Transports de la région Morges – Bière – Cossonay (MBC), les Transports publics de la région yonnaise (TPN), etc. Ces concessions sont accordées pour 10 ans et sont renouvelables.

Que constatons-nous lors des renouvellements de concession ?

Le nombre de bus électriques et hybrides, dans les rues du canton comme en Suisse, est toujours extrêmement faible. Leur part est estimée à moins d'un pourcent. Pour les nouvelles acquisitions, les bus conventionnels constituent toujours une solution de premier choix.

Les forts coûts d'investissement et un manque de recul sur les frais d'entretien en sont les principales raisons. Le programme d'encouragement enregistré à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) encourage le recours aux bus électriques et hybrides lors de nouvelles acquisitions. La recette générée par la vente des certificats CO<sub>2</sub> permet aux compagnies de bus de gérer leurs coûts d'investissement de manière rentable à moyen terme.

Différents projets pilotes avec des bus électriques et hybrides n'ont pas réussi à inverser cette tendance malgré un programme d'aide lancé en 2015 déjà. En définitive, ce dispositif d'aide est une « mesurette » qui n'entraîne aucune incitation à augmenter la flotte de véhicules hybrides ou électriques indépendants de tout ravitaillement à base d'énergie nucléaire.

Le temps presse et il faut agir à tous les niveaux pour la sauvegarde de l'environnement.

Dans la pratique, il faut savoir que la loi sur la mobilité et les transports publics (LMTP) permet d'octroyer des subventions d'infrastructures, en application de la présente LMTP, financées par le budget de fonctionnement de l'Etat.

Fort de cette disposition légale, il est indispensable de mettre un élément de plus à la loi, à l'article 6, afin d'exclure toute aide financière à l'achat de véhicules non précautionneux de l'environnement. C'est une incitation forte faite aux concessionnaires de s'équiper avec des bus moins dépendants de l'énergie pétrolière.

Fort de l'article 6 actuel de la LMTP, voici un exemple idéal de l'objectif recherché par la motion :

« **Article 6 Champ d'application de la subvention** — Al. 2, chiffre 1 : Subvention d'investissement : cette subvention porte notamment sur l'équipement en installations ou en véhicules *hybrides ou électriques indépendants de tout ravitaillement à base d'énergie résultant d'une fission nucléaire*, les mesures en faveur des personnes handicapées dans les transports publics, l'adoption d'un autre mode de transport, la création de nouvelles entreprises, le rachat d'entreprises ou la reprise de dettes ; »

En demandant par voie de motion que le Conseil d'Etat modifie la Loi sur la mobilité et transports publics permettant aux concessionnaires desdits transports publics de bénéficier d'une aide financière à renouveler au plus vite leur flotte de véhicules et en remerciant le Conseil d'Etat de son écoute.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures*

*(Signé) Didier Lohri  
et 20 cosignataires*

*Développement*

**M. Didier Lohri (VER) :** — Après l'huile de palme, voici l'huile pour faire avancer les bus ! La motion que je vous propose est assez simple. Comme vous le savez tous, le canton et les communes participent au financement des infrastructures de transports publics, par l'achat de bus. Or, nous constatons que les opérateurs que sont CarPostal, et les diverses sociétés de transport public communaux, etc. privilégient la solution du diesel, plutôt que de prendre un moment de réflexion pour passer à l'achat de véhicules hybrides. La motion a pour but de d'examiner si les deniers publics ne devraient pas alimenter le renouvellement de la flotte des transports publics uniquement par des véhicules de type hybride, ou tout électriques à condition que le courant soit produit par fusion nucléaire, de manière à avoir un impact réel sur toutes les lignes de bus, même périurbaines.

**La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.**